- Landan Rev

1 1018



## NATIONS UNIES CONSEIL DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/12721 30 mai 1978 FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/CHINOIS/

ESPAGNOL/FRANCAIS/

RUSSE

## Projet de résolution

## Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/12710),

Ayant pris note des efforts déployés pour établir une paix durable et juste dans la région du Moyen-Orient et de la nécessité urgente de poursuivre et d'intensifier ces efforts,

Expriment sa préoccupation devant l'état de tension existant dans la région,

## Décide :

- a) De demander aux parties intéressées d'appliquer immédiatement la résolution 338 (1973) du Conseil de sécurité, en date du 22 octobre 1973;
- b) De renouveler le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement pour une autre période de six mois, à savoir jusqu'au 30 novembre 1978;
- c) De prier le Secrétaire général de présenter à la fin de cette période un rapport sur l'évolution de la situation et sur les mesures prises pour appliquer la résolution 338 (1973) du Conseil de sécurité.